



Déclaration préalable FSU

CTSD du lundi 28 janvier 2019



Ce CTSD est le premier depuis les élections professionnelles, il se tient avec un arrière-plan de luttes sociales de la société civile. Le dialogue social se réduit la plupart du temps à des politiques descendantes. L'État accepte le débat dans les instances mais les projets, pour une grande majorité d'entre eux, et malgré des votes négatifs, n'ont subi aucune modification significative avant leur publication, plusieurs réussissant même l'exploit de n'obtenir aucun avis positif.

La carte des implantations des « spécialités » dans l'Aube est aujourd'hui connue. Cette offre, qui a obtenu aussi une majorité de vote contre en CTA, est censée être plus riche que les séries qui disparaissent. Mais dans la réalité, il y a bien des choix contraints (taille du lycée, implantation géographique, choix fondé sur l'existant, prenant en compte les ressources humaines, les locaux, les équipements). Les lycées ne proposeront pas toutes les spécialités. Cela obligera ainsi les élèves de tenter d'avoir une dérogation pour aller dans un autre établissement s'ils souhaitent suivre une spécialité qui n'est pas proposée où ils sont actuellement scolarisés. Certaines spécialités sont proposées en réseau : les élèves devront aller sur un autre lycée sur une ½ journée ou assister à des cours par visioconférences. La plupart d'entre-eux ne s'y plieront pas à cause de la pénibilité et du temps dans les trajets ou par préférence pour l'Association Sportive ou le conservatoire. Les chefs d'établissement devront aussi résoudre le casse-tête pour gérer les EDT afin de bloquer les ½ journées de transfert élèves-établissements. Nous demandons l'arrêt des suppressions de postes ainsi que le retrait des réformes du lycée et du baccalauréat car concrètement dans l'Aube, la FSU a relevé :

- Les élèves de Chrestien de Troyes, des Lombards et de Herriot pour suivre « Littérature et LCA » devront tenter d'obtenir une dérogation et de changer d'établissement pour aller à Claudel ou Marie de Champagne alors que le ministère avait lancé une grande relance de cet enseignement;
- Les élèves de Marie de Champagne, Claudel et de Herriot pour suivre « Numérique et sciences Informatiques » vont essayer d'obtenir une dérogation et de changer d'établissement pour Chrestien de Troyes ou Les Lombards alors que cet enseignement devrait en toute logique ouvrir partout, la France ayant un retard considérable sur la formation au numérique auprès des élèves;
- Concernant les spécialités en réseau, les élèves des Lombards devront se déplacer dans 3 établissements différents pour suivre « Danse », « Musique » ou « Humanités, littérature et philosophie », de plus ils seront dans le seul lycée aubois à n'avoir aucune spécialité « Langues, littérature et culture étrangère » ce qui est également absurde ;
- A Romilly, les élèves devront assister aux cours de « Littérature et LCA » en visioconférence avec le lycée de Sézanne dans la Marne, ce qui constitue un véritable mépris de la portée éducative de la présence d'un enseignant ;
- le lycée Gaston Bachelard de Bar/Aube va se trouver en grandes difficultés, une mort de l'établissement est à craindre, il est isolé et rural et offre peu de spécialités. Il n'a plus « Sciences de l'ingénieur », n'a ni « Littérature et LCA », ni « Numérique et sciences Informatiques ». Les familles et les élèves voudront partir

ailleurs.

- la volonté rectorale de réduire l'offre en LP, en s'attaquant à la carte d'implantation du bac pro « gestion administration » en particulier au lycée Denis Diderot de Romilly avec une baisse de capacité de -18.

A cela s'ajoute :

- la suppression de 103 ETP à la rentrée 2019 dans le second degré dans l'académie, fragilisant encore les conditions de travail et d'étude des élèves avec des classes chargées. Malgré l'entrée de 150 élèves supplémentaires dans nos collèges, les premières remontées semblent présager d'un nombre important de suppression de classes, amenant les seuils au maximum et irrémédiablement au surbooking plus tard ;
- le refus, encore, de certains chefs d'établissement de faire voter les DHG au plus tard en mars ;
- les suppressions de postes de personnels administratifs (17) et de personnels de Direction (2) ;
- le maintien du gel de la valeur du point d'indice quand, en parallèle, le gouvernement ne propose que l'usage des heures supplémentaires comme solution de valorisation de pouvoir d'achat alors que le temps de travail effectif des professeurs dépasse déjà les 43h/semaine.

Nous examinons aujourd'hui la carte scolaire pour le 1er degré. Celle-ci a été préparée en prenant principalement en compte la baisse démographique de l'académie et du département et la réalisation du projet ministériel des CP et CE1 à douze en éducation prioritaire, le dédoublement n'étant pas une mesure équivalente puisque ce seuil disparaît. En comparaison, le maintien d'un seuil à 30 en maternelle paraît aberrant.

La non prise en compte, tant dans les créations ministérielles que dans les répartitions, de l'augmentation qui suivrait l'obligation scolaire à 3 ans nous font craindre de réelles tensions. Entre 300 et 400 élèves arriveraient dans les classes maternelles du département alors qu'aujourd'hui le solde d'ouverture/fermeture est de -6. De plus, la spécificité de ces classes est remise en cause par la primarisation des écoles car cela permet bien souvent d'ajuster les effectifs dans les classes en créant des G.S/C.P (Grandes Sections /CP)

Nous ne pouvons que constater que le choix départemental d'anticiper les directives ministérielles en réalisant le dédoublement des CE1 à la rentrée 2018 est définitivement contestable puisqu'il induit dans la répartition académique une augmentation du P/E de l'Aube d'une valeur de la moitié de celle des 3 autres départements.

Nous contestons les fermetures programmées qui amènent à des moyennes égales ou juste inférieures aux seuils. Nous réaffirmons que les moyens du département doivent être consacrés à de meilleures conditions d'accueil dans les classes et non répondre à des injonctions ministérielles discutables. A ce titre nous demandons une fois de plus que la priorité soit donnée à la baisse des effectifs dans tous les niveaux. C'est la priorité demandée par les enseignants. Nous revendiquons des seuils à 20 en maternelle/élémentaire en Éducation Prioritaire et 25 hors Éducation Prioritaire. De plus, nous insistons sur les conditions d'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les moyens d'accompagnement doivent être à hauteur des besoins et non en fonction d'une enveloppe budgétaire fermée. Il est plus qu'urgent de créer des emplois statutaires qui donnent lieu à une réelle formation.

Pour tous les collègues, le mépris en haut lieu doit cesser. La FSU qui sort des élections professionnelles avec une belle assise et majoritaire, sera au premier rang des organisations syndicales pour répondre à un objectif d'égalité républicaine, et pour lutter contre celui d'une logique libérale qui est en œuvre.